

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 569-2019

Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 416-2011 afin d'inclure un nouveau PIIA sur l'affichage aux abords de la route 125, et ce, suivant l'entrée en vigueur du règlement 194-2018 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie

ATTENDU qu'il est obligatoire et dans l'intérêt des citoyens de Chertsey d'apporter une modification au plan d'urbanisme révisé 416-2011 afin d'intégrer les dispositions du Règlement 194-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

ATTENDU l'importance de la route 125 dans le développement touristique de la Matawinie en générale et dans l'image de Chertsey en particulier;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 juillet 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 15 juillet 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 12 septembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-420

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 569-2019 soit adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 5.1 est modifié en ajoutant un troisième paragraphe qui se lit comme suit :

- Vue l'achalandage important et la visibilité auprès des automobilistes circulant aux abords de la route 125, il est prioritaire que l'affichage réalisé par les commerçants et autres industriels soit contrôlé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Directrice par intérim du Service du greffe

Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

15 juillet 2019

Adoption du projet de règlement :

15 juillet 2019

Assemblée publique de consultation :

12 septembre 2019

Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la MRC :
Avis public d'entrée en vigueur :

22 octobre 2019

Directrice par intérim du Service du greffe

Maire